BAREME HONORAIRES

TRANSACTION

VENTE

A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Calculé sur le prix de vente d'un bien immobilier et de biens mobiliers

Prix net vendeur	**Honoraires TTC**
Garage	1500 €

Maison, appartement, terrain, tènement immobilier, murs commerciaux	
Jusqu'à 50 000 €	5000 €
De 50 001 à 75 000 €	8 %
De 75 001 à 100 000 €	7,5 %
De 100 001 à 150 000 €	7 %
De 151 000 à 200 000 €	6,5 %
De 200 001 à 250 000 €	6 %
De 250 001 à 300 000 €	5,5 %
De 300 001 € à 400 000 €	5 %
Au-delà de 400 001 €	4,5 %

BAREME HONORAIRES

LOCATION

1. **A la charge du bailleur**

Honoraires d'entremise et de négociation : 10 € H.T

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction de bail : dans la limite maximum de 8 € H.T*/m2

Honoraires d'état des lieux : 3 € H.T*/m2

2. **A la charge du locataire**

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction de bail : dans la limite maximum de 8 € H.T*/m2

Honoraires d'état des lieux : 3 € H.T*/m2

au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

GESTION

Honoraires de gestion courante (local d'habitation, professionnel ou commercial) : 7 % H.T*

Au-delà d'un lot, un devis sera établi sur demande.

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 30 €/an

Frais de dossier contentieux locataire (dossier huissier, avocat, suivi procédure…) : 65,00 € HT *

Frais de gestion de sinistre d'assurance (déclaration de sinistre, demande de devis, participation à l'expertise, …) : 65,00 € HT *

au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

SYNDIC DE COPROPRIETES

Honoraires par lot principal (appartement ou maison) 185 € H.T/lot*

Montant forfaitaire de 1500 € H.T * pour une copropriété de 2 à 4 lots

Un devis sera établi sur demande en fonction du nombre de lots et de la typologie de la copropriété (copropriété en volume, présence d'un salarié d'immeuble…)

au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale